



COMMISSION TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

PROCES VERBAL

PV N° 2

23/10/2018

Président : Jean FAURE

Robert PAULY : Membre de la commission

La commission s'est réunie en date du 23/10/2018 suite à la demande du club AS PLANTAUREL (551919).

Après avoir examiné cette demande, après vérification de celle-ci, la commission décide :

Que le club de AS Plantaurel peut jouer le samedi soir (D4).

Varilhes (541857) après vérification de la commission celle-ci donne son accord pour jouer en nocturne sous condition que les travaux désignés lors de ce contrôle soient exécutés.

Prochaine vérification du terrain de Varilhes se fera le 18 décembre 2018.



Tarascon FC (553142), la commission après vérification de l'éclairage du stade de L'Ayroule donne son accord des rencontres en nocturne. Des travaux devront être réalisé à la demande de la commission.

La prochaine vérification du stade de l'Ayroule se fera début 2019.

En cas de non travaux pour l'éclairage, pour la prochaine saison, les rencontres seront programmées le Dimanche 13H ou 15H.

Sous réserve de validation du comité directeur.

Le Président CTI

J FAURE

